



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

## Comité Technique Local du 08/01/2021

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT  
M. JOUVE  
M. PAILLET  
M. RAYMON  
Mme GIGUET

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
Mme BOURGADE (FO)  
M. DEJOU (FO)  
M. BRUN (CGT)  
M. VEYLET (CGT)  
Mme LASSERRE (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
M. SERRE (Solidaires)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« *Madame la Présidente,*

*Si eût un temps, nous avions espoir que le changement d'année pouvait augurer d'un changement de cap ou de méthode de la part de notre Direction, force est de constater qu'en ce début d'année 2021, de signaux pouvant nous faire espérer des évolutions positives au sein de la DGFIP, il n'y en a aucun.*

*La mise en place dans le département de la 1ère brique de votre NRP au 1<sup>er</sup> janvier laisse sans voix tant l'absence d'organisation et de soutien de la Direction est frappante. Que ce soit au sein du SGC de Mauriac ou au sein de ce qu'il reste du SIP/SIE de Mauriac, les problèmes matériels et informatiques sont omniprésents et les difficultés métiers liées à cette restructuration se cumulent, rendant le travail de nos collègues éprouvant et démoralisant.*

*Mais les collègues qui subiront les 2ème et 3ème vagues de votre NRP, ne sont pour la plupart guère mieux lotis. Les sous-effectifs permanents rendent les conditions de travail quasi-intenables. De nombreux collègues craquent et n'en peuvent plus de travailler dans de telles conditions.*

*Une fois de plus nous vous rappelons l'absence de médecin de prévention et d'assistante sociale depuis plus d'1 an. A quand leur remplacement ? Cela devient urgent !*

*Alors en officialisant aujourd'hui la suppression de 3 nouveaux emplois dans le département, vous rajoutez un coup de plus sur la tête de tous les agents du département.*

*Votre méthode semble simple : rendre les conditions de travail les plus exécrables possibles et démoraliser les agents afin qu'ils n'aient plus la force de s'opposer au NRP et aux fermetures de service. Vous accompagnez le tout d'un zeste de déshumanisation, et le tour est joué.*

*L'engagement et le professionnalisme de nos collègues qui avaient jusque-là permis tant bien que mal de maintenir à flot la DGFIP risquent bien de ne plus suffire.*

*Vous vous devez de donner de vrais signes de reconnaissance aux agents.*

*Suppressions d'emplois, resserrement du réseau et sous-dimensionnement chronique des serveurs informatiques n'ont jamais permis d'augmenter la performance du service public. Ils s'accompagnent, au contraire et systématiquement, de la détérioration des conditions de travail et du déclin du service rendu à l'utilisateur.*

*FO-DGFiP condamne cette politique de destruction du service public et soutient que pour exercer leurs missions, les services de la DGFiP doivent disposer des moyens nécessaires.*

*FO-DGFiP exige l'arrêt des suppressions d'emplois, le maintien de toutes les missions exercées et d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens.*

*FO-DGFiP exige l'abandon du NRP et des réformes régressives qui sont à l'oeuvre et l'accompagnent.»*

### **1) Approbation du procès verbal de la réunion 10/12/2020 :**

Le PV est adopté par FO.

### **2) PLF 2021 – La situation des emplois :**

Mme Goubert nous présente la déclinaison qu'elle fait du Projet de Loi de Finances 2021. Celui-ci prévoit pour 2021, 1800 suppressions d'emplois au sein de la DGFiP. Cela se traduit pour la DDFiP du Cantal à un solde de 3 suppressions d'emplois soit :

- 2 C, à savoir -1 au SIP/SIE de St Flour et -1 à la Trésorerie de Chaudes-Aigues ;
- 1 B à la Trésorerie d'Aurillac Banlieue ;
- 1 A à la BDV et +1 A+ (IDIV) à la Direction.

L'évolution des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL :
SIP-SE Mauriac	-1	-1	-3	-6	-11
SIP Aurillac			+1	+5	+6
SIE Aurillac		+1	+2	+2	+5
Trésorerie Riom-ès-Montagnes			-1	-2	-3
Trésorerie de Saignes	-1		-2		-3
Trésorerie de Saint-Martin	-1		-1	-2	-4
SGC Mauriac		+1	+4	+1	+6
Trésorerie Aurillac Ville				+2	+2
Trésorerie Aurillac Banlieue			-1		-1
Trésorerie Chaudes-Aigues				-1	-1
BDV		-1			-1
SIP-SIE Saint-Flour				-1	-1
BCR		-1			-1
PCRP	-1				-1
Direction	+5				+5
<b>TOTAL DDFIP :</b>	<b>+1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>

Bien évidemment, et comme les autres organisations syndicales nous avons voté contre ces suppressions d'emplois.

### **3) Les ponts naturels 2021 :**

Deux ponts naturels sont possibles pour 2021 : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre.

Considérant que les ponts naturels sont majoritairement souhaités par nos collègues nous avons voté pour, comme Solidaires. La CGT a voté contre.

### **4) Règlement intérieur du SGC de Mauriac :**

Les collègues ont voté (6 voix sur 9) pour le choix 1 des 4 plages horaires proposées soit un début de journée à partir de 7h30 et une fin de journée jusqu'à 18h30.

Les plages fixes sont de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Le mouvement de régularisation des emplois suite à cette création aura lieu en septembre avec le maintien des priorités.

Concernant la nomination du responsable du SGC de Mauriac, suite à notre demande, Mme Goubert nous indique que ce poste sera classé IDIV – C3. Le mouvement doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> avril prochain.

### **4) Questions diverses:**

\* Nous avons renouvelé notre demande sur la prime de restructuration des collègues touchés par le NRP. Dans la mesure où aucune antenne n'a été créée sur l'arrondissement de Mauriac, nous considérons que les collègues du SIP/SIE de Mauriac comme ceux en travail à distance à Riom doivent en bénéficier. Ce n'est pas l'avis de la Direction, qui a une interprétation très restrictive. On attend toujours la réponse de la DG à notre question déjà posée en décembre dernier.

Nous rappelons que cette prime est distribuable jusqu'à 3 ans après la date de restructuration.

\* Au sujet du forfait mobilité, la Direction nous informe qu'ils sont en attente de savoir si un couple peut en bénéficier.

\* Concernant les horaires d'ouverture au public, à compter du 11/01/2021 une ouverture au public est prévue tous les matins sauf le mercredi. L'après-midi est réservé au rendez-vous.

Nous demandons qu'enfin le site Ulysse 15 soit mis à jour. Il semble bien que la Charte Marianne ne soit plus d'actualité dans notre département.

\* Un emploi de contractuel catégorie B en situation de handicap va être créé au 01 octobre prochain. Les candidatures sont à envoyer avant le 29 janvier.

*Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques*



**SECTION**



**BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt*